

COMMUNE de BONNENCONTRE

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 13 FÉVRIER 2024

Le treize février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 février 2024, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN, Maire.

Étaient présents : MM. François PERRIN, Éric BERGÉ, Jean-Roger CARLE, Patrick BUGGIO, Thibault MADELINE, Philippe BLOIS, Bastien MENIGOZ, Marie-Sébastien RETEL, Mmes Florence COUVEZ-SZWALKO, Raja MASSON et Laurence JACOTOT.

VOTE du COMPTE de GESTION 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune pour l'année 2023 établi par le Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au compte de gestion présenté pour l'année 2023.

VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'année 2023 et se retire afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 qui fait apparaître un résultat excédentaire pour l'année, en fonctionnement à 63 210.58 € et en investissement à 9 512.99 €.

AFFECTATION des RÉSULTATS 2023

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de prévoir l'équilibre budgétaire, en section d'investissement, en affectant une partie du résultat de la section de fonctionnement, suivant le compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat de fonctionnement au 31-12-2023 (excédent) :	252 611.35
- Affectation complémentaire en réserve (art. 1068) :	80 775.66
- Résultat reporté en fonctionnement (art. 002) :	171 835.69
- Résultat reporté d'investissement (art. 001 - déficit) :	80 775.66

REDEVANCE ANNUELLE - ORANGE - ANNÉES 2020 – 2021 – 2022 & 2023

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal, suivant le décret du 27 décembre 2005, qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations de France Télécom/Orange.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les montants de cette redevance pour les années 2020 à 2023 et sa mise en application.

Pour l'année 2020 : 41.66 €/km par artère souterraine & 55.54 €/km par artère aérienne.

Pour l'année 2021 : 41.29 €/km par artère souterraine & 55.05 €/km par artère aérienne.

Pour l'année 2022 : 42.64 €/km par artère souterraine & 56.85 €/km par artère aérienne.

Pour l'année 2023 : 46.95 €/km par artère souterraine & 62.60 €/km par artère aérienne.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE du PLAN LOCAL d'URBANISME – RETRAIT **DÉLIBÉRATION du 12-09-2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 230912D07 du 12 septembre 2023 concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour la suppression de l'emplacement réservé n° 5.

Il est demandé de retirer cette délibération qui n'a plus lieu d'être au vu du projet caduque du futur acheteur de la dite parcelle concernée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la dite délibération.

Informations et questions diverses

- M. le Maire présente les différents programmes de travaux qui pourront être inscrits au prochain Budget Primitif.

- M. Patrick BUGGIO fait part de l'invisibilité de certains passages piétons. La Sté C.C.S. réalisera ces travaux prochainement.

- Mme Raja MASSON demande que la sécurité des enfants soit renforcée par le biais de l'éclairage public au niveau de la route de Cîteaux, quand ils rejoignent l'arrêt de bus le matin. Une étude va être envisagée pour améliorer la visibilité.

- M. Philippe BLOIS présente une requête d'une habitante de la route de Cîteaux sollicitant un aménagement de plate-forme, sous forme de gravillons, devant l'abri bus sis rue d'Amont. Cet aménagement sera réalisé prochainement par l'employé communal.

- Il est indiqué que la forêt pédagogique a été plantée le 23 janvier dernier par l'association « Les Forestiers du Monde » et l'ensemble des élèves du R.P.I. des trois communes.

- Un déplacement de point lumineux sera réalisé par le SICECO à l'intersection de la rue d'Amont et de la rue de la Fontaine. Le reste à charge pour la commune sera de 239.05 €.

- Une réunion publique est fixé le Vendredi 8 mars 2024 à 18h30 à la salle des fêtes afin de présenter le projet de zonages d'amélioration des énergies renouvelables pour la commune de Bonnencontre.

La séance a été levée à 21h35 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,
François PERRIN

